

Délibération n° 2022/032

Lavergne : Rapport du Commissaire enquêteur et désignation du notaire chargé de la rédaction des actes

Nombre de Conseillers

En exercice 11
Présents 8
Votants 8

L'an deux mil vingt - deux
le 2 septembre à dix-neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Serge
NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 août 2022

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MM. BONNAUD,
LEURS, CRUCHET, PASCAL, MME GIRAUD.

ABSENTS : MME DELUCHE, MME CIBERT (arrivée à 20 h 05), M. REBEYRAT

M. Patrick LEURS a été élu secrétaire

**LAVERGNE : RAPPORT du COMMISSAIRE ENQUETEUR et DESIGNATION du
NOTAIRE CHARGE de la REDACTION des ACTES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la séance du 25 août 2021 et à la délibération n° 202136 il a rédigé l'arrêté n° A2022/001 du 23 mai 2022 prescrivant l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural. Cette enquête s'est déroulée du 21 juin au 5 juillet 2022 inclus en Mairie

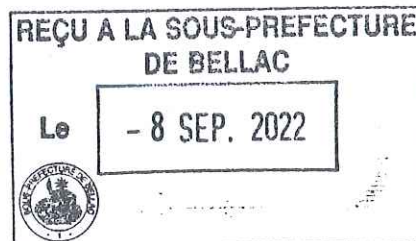
M. Rémi CARCAUD, Commissaire enquêteur a remis son rapport le 19 juillet 2022 et émet un avis favorable au projet de vente par la Commune à M. et Mme DARDILHAC Pascal d'une portion de chemin rural sis entre les parcelles cadastrées section F n° 10,14,15,16,968,969,972 et 993 pour une surface de 1 930 m² sous réserve que M. Pascal DARDILHAC vende concomitamment à la Commune de Nouic la partie Est de la parcelle F 969 pour une surface de 530 m²

Monsieur le Maire propose que la rédaction de l'acte soit confiée à Me Patrice KIM notaire à Oradour, notaire des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, décide, à la majorité,

- Désigne Me Patrice KIM Notaire à Oradour comme pour établir les actes de cession.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Le 5 septembre 2022



POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 5 septembre 2022
Le Maire
Serge NOUGIER

